



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

classes préparatoires

Question écrite n° 41725

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des 35 000 jeunes étudiants de classes préparatoires qui subissent actuellement les différents concours d'entrée pour intégrer les écoles supérieures. Malgré les initiatives et notamment celle de diminuer le nombre de concours en les regroupant, ces concours d'entrée représentent un investissement plus ou moins important pour l'étudiant et sa famille. Cela se traduit en effet par la sélection liée aux moyens financiers puisque pour accroître leur chance de réussite, les étudiants passent plusieurs concours. Pour beaucoup d'entre eux, c'est une moyenne de 1 000 euros qu'ils doivent déboursier et à cela s'ajoute, dans certains cas, et notamment pour les étudiants de la province, les frais de transport et d'hébergement. Aussi, ces dépenses deviennent très rapidement substantielles même si certains établissements garantissent le logement à un prix raisonnable. La gratuité n'est certes pas envisageable puisque ces concours représentent un coût certain d'organisation. Le principal syndicat des enseignants du secondaire militent en faveur d'un abattement pour les familles qui connaissent des difficultés financières. Il propose par ailleurs que les élèves boursiers soient effectivement totalement exonérés de ces charges ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui. Il lui demande si son ministère a l'intention de rendre effectives ces propositions qui favoriseraient la démocratisation de ces filières et de lui indiquer les mesures qu'il entrevoit de prendre afin d'aller en ce sens.

Texte de la réponse

La démocratisation de l'accès aux écoles d'ingénieurs apparaît comme une nécessité. Aussi des mesures ont-elles été prises en ce sens depuis plusieurs années. Il s'agit du regroupement d'un certain nombre de concours dans le cadre de concours communs ou banques d'épreuves. Ces mesures ont pour effet de réduire la charge d'organisation des concours et aussi leur durée. À titre d'exemple, pour les concours communs polytechniques qui conduisent à des écoles d'ingénieurs publiques, un élève peut faire acte de candidature à trente-sept écoles pour un coût unique de 140 euros. De plus, les boursiers sont, en règle générale, dispensés des frais de dossier ou les acquittent à taux réduit dans le cas des écoles privées, écoles d'ingénieurs et écoles de commerce. De plus, plusieurs arrêtés (certains ont été signés, d'autres sont en cours de signature) abrogent les droits d'inscription proportionnés au nombre d'écoles auquel conduit le concours. Dans le même ordre d'idée et tout en maintenant une nécessaire évaluation rigoureuse des candidats, le nombre d'épreuves d'un concours tend à se réduire, ce qui entraîne une économie non négligeable. Cette action doit être poursuivie et le nombre des concours diminué dans le respect, néanmoins, de la liberté de choix des candidats entre plusieurs concours de profils ou de niveaux différents. Mais il faut avoir conscience que les candidats et leurs familles sont très attachés à la multiplicité des concours qui garantissent des chances de succès au terme de deux années de préparation assidue. Une autre action a consisté à limiter dans toute la mesure du possible les déplacements générateurs de dépenses et de fatigue pour les candidats. Enfin, l'organisation matérielle des concours est en évolution constante par la mise en place de nouvelles technologies dans le but de réduire les actes de gestion et en réduire la charge financière.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41725

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4596

Réponse publiée le : 3 août 2004, page 6066